

n'est pas pour le moins sûre et que nous ne sommes pas capables de rencontrer les dépenses que je viens d'énumérer ; ou bien s'il est démontré que nous sommes dans une position telle que pour continuer les affaires publiques comme je l'ai indiqué, la législature doit recourir à d'autres moyens que ceux qui nous procurent notre revenu jusqu'aujourd'hui pour trouver des ressources suffisantes pour couvrir les frais d'administration. La position que j'occupe m'impose le devoir, dans l'une ou l'autre alternative, de déclarer franchement à la chambre ce que je pense de notre situation financière, alors que ma conduite soit approuvée ou blâmée, j'aurai rempli mon devoir et la chambre portera toute la responsabilité qui lui incombe naturellement, puisque c'est elle qui approuve et qui vote les appropriations et qui peut seule proposer et passer des lois pourvoyant au prélèvement d'un revenu additionnel, si les circonstances l'exigent.

J'ai résolu en prenant l'administration du trésor, et je suis encore dans les mêmes sentiments, de faire en sorte que nos dépenses annuelles fussent toujours égales au revenu, sinon moindres. J'ai réussi jusqu'aujourd'hui et quand je ne pourrai plus maintenir cet état de choses, je le déclarerai honnêtement et franchement à cette chambre et je me soumettrai à la détermination qu'elle prendra. Je sais qu'en s'efforçant de maintenir les dépenses dans le chiffre du revenu, le gouvernement a dû ne pas acquiescer à des demandes de subvention pour beaucoup de projets importants ou d'accorder des allocations moindres que celles qui étaient demandées et je n'ignore pas que ma popularité individuelle a souffert de ces refus, parcequ'on me supposait opposé ou indifférent à certaines entreprises publiques qui sont censées avoir besoin du secours de la caisse de la Province. Quoiqu'il en soit, j'ai été forcé de refuser ces subventions, pas parce que les projets qu'on nous exposait ne méritaient pas les faveurs du gouvernement, mais parceque mon premier soin est de veiller sur le trésor de la Province et de maintenir nos finances en sûre condition.

Maintenant, M. l'Orateur, je désire attirer votre attention et celles des honorables membres sur un fait d'une grande importance et qu'on a peut-être pas remarqué en examinant les dépenses des années passées. Nous avons payé des sommes considérables pour des travaux publics d'un caractère permanent qui n'auraient pas dû être mises au compte